


Commune de Heyrieux

4.2.b. Documents graphiques du règlement

Zonage avec risques naturels et technologiques uniquement
Echelle 1/5000

Projet de P.L.U.
soumis à approbation
en date du 26 juin 2018
Le Maire,
Daniel ANGLONN



LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense
- Uab** Zone d'extension très dense
- Ub** Zone d'extension dense
- Uc** Zone d'extension de faible densité
- Ue** Zone d'équipements publics
- Ui** Zone d'activités économiques
- Uia** Zone d'activités économiques (gestion des activités existantes)
- Uv** Voies au sein des zones d'activités

- pi** Secteur de protection de captage (périètre immédiat)
- pr** Secteur de protection de captage (périètre rapproché)
- pe** Secteur de protection de captage (périètre éloigné)

ZONES A URBAINISER

- AUa** Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUb** Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUi** Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'activités

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- An** Zone agricole à enjeux paysagers

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée
- Nr** Zone naturelle de loisirs

SECTEUR DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques liés aux canalisations de transport de pétrole brut (en l'attente de définition des servitudes SUP 1, SUP 2 et SUP 3 par arrêté préfectoral)

- Zone effets létaux significatifs (ELS)
- Zone des premiers effets létaux (PEL)
- Zone des effets irréversibles (IRE)

Deux canalisations de pétrole brut Feyzin - Saint-Quentin-Fallavier (DN 250 et DN 400)
ELS : 155 m, PEL : 195 m, IRE : 255 m

Risques liés à la canalisation de transport d'éthylène (servitudes d'utilité publique)

- SUP 1
- SUP 2
- SUP 3
- Une canalisation Transugil Ethylène (T.U.E.) Feyzin - Pont-de-Claix - Jarrie
SUP 1 : 270 m, SUP 2 : 55 m, SUP 3 : 45 m
- Un poste lié à la canalisation Transugil Ethylène (T.U.E.) Feyzin - Pont-de-Claix - Jarrie
SUP 1 : 270 m, SUP 2 : 20 mètres, SUP 3 : 15 m

Risques liés aux canalisations de transport de gaz (servitudes d'utilité publique)

- SUP 1
- SUP 2 et SUP 3
- Trois canalisations de gaz
DN 80 antenne Heyrieux (SUP 1 : 15 mètres, SUP 2 et SUP 3 : 5 mètres),
DN 200 Chaponnay-Bourgoin (SUP 1 : 55 mètres, SUP 2 et SUP 3 : 5 mètres),
DN 800 Canal de Jonage Tersanne (SUP 1 : 390 mètres, SUP 2 et SUP 3 : 5 mètres),
hors territoire communal
- Un poste de gaz lié à la canalisation DN80 antenne Heyrieux
SUP 1 : 35 m, SUP 2 et SUP 3 : 6m

SECTEUR DE RISQUES NATURELS

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvement différentiels de terrains liés aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM

Secteur de risques d'inondation de la vallée de l'Ozon
issus du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Ozon

- Zone rouge, inconstructible sauf exception
- Zone Blanche (zone d'apport d'eaux pluviales), toute construction nouvelle ne doit pas augmenter le débit en eaux pluviales naturelles de la parcelle

AUTRES INFORMATIONS

- Site pollué ou potentiellement pollué

Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux issu de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

Br : Zone faiblement à moyennement exposée

